

Conformément à l'art. 30 de l'Ordonnance du 7 décembre 2007 sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion pour les installations nucléaires (OFDG ; RS 732.17), la commission compétente remet au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et aux propriétaires d'installations tenus de verser une contribution le rapport annuel suivant:

# **RAPPORT ANNUEL**

## **2017**

**NR. 34**

<b>1.</b>	<b>FONDS DE DÉSAFFECTATION POUR LES INSTALLATIONS NUCLÉAIRE</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>PROPRIÉTAIRES TENUS DE VERSER UNE CONTRIBUTION</b>	<b>3</b>
<b>3.</b>	<b>ORGANES ET COMITÉS DU FONDS DE DÉSAFFECTATION</b>	<b>3</b>
3.1	Dispositions en matière de gouvernance	3
3.2	Commission	4
3.3	Bureau	4
3.4	Organe de révision	4
3.5	Comité de la commission	5
3.6	Comité Placements	5
3.7	Comité Coûts	5
3.8	Autorité de surveillance	6
<b>4.</b>	<b>ACTIVITÉS DES ORGANES ET DES COMITÉS</b>	<b>6</b>
4.1	Commission	6
<b>5.</b>	<b>COÛTS DE DÉSAFFECTATION</b>	<b>16</b>
5.1	Bases juridiques	16
5.2	Coûts de désaffectation / étude de coûts 2016	17
<b>6.</b>	<b>CONTRIBUTIONS ANNUELLES DES PROPRIÉTAIRES DE CENTRALES</b>	<b>18</b>
6.1	Contributions 2015/2016	18
6.2	Contributions 2017	18
6.3	Aperçu global des versements	19
<b>7.</b>	<b>PLACEMENT DE LA FORTUNE DU FONDS</b>	<b>21</b>
7.1	Stratégie de placement	21
7.2	Dépositaire central et gérants de fortune	22
<b>8.</b>	<b>aPERÇU GLOBAL DU FONDS DE DÉSAFFECTATION</b>	<b>24</b>
<b>9.</b>	<b>L'ANNÉE DE PLACEMENT 2017</b>	<b>27</b>
9.1	L'évolution des marchés de placement en 2017	27
9.2	Résultat des placements	27
<b>10.</b>	<b>RAPPORT ANNUEL ET COMPTES ANNUELS 2017</b>	<b>28</b>
	<b>COMPTES ANNUELS</b>	<b>29</b>
	<b>Rapport de révision de PricewaterhouseCoopers SA</b>	<b>35</b>

## 1. FONDS DE DÉSAFFECTATION POUR LES INSTALLATIONS NUCLÉAIRE

Le fonds de désaffectation pour les installations nucléaires a été institué le 1er janvier 1984 comme organisme de droit public doté de sa propre personnalité juridique, avec siège à Berne. Il assure le financement de la désaffectation et du démantèlement d'installations nucléaires mises à l'arrêt définitif, ainsi que de la gestion des déchets radioactifs qui en résultent (coûts de gestion). Les dispositions légales déterminantes ressortent de la loi sur l'énergie nucléaire (LEnu, RS 732.1) et de l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion pour les installations nucléaires OFDG (RS 732.17).

**Fondation, but et base juridique**

## 2. PROPRIÉTAIRES TENUS DE VERSER UNE CONTRIBUTION

Sont assujetties au fonds les installations nucléaires suivantes :

- Beznau I et II (Axpo Power SA) – CNB
- Mühleberg (BKW Energie SA) – CNM
- Gösgen (Kernkraftwerk Gösgen-Däniken SA) – CNG
- Leibstadt (Kernkraftwerk Leibstadt SA) – CNL
- Zwilg (Dépôt intermédiaire de Würenlingen SA)

**Propriétaires tenus de verser une contribution**

## 3. ORGANES ET COMITÉS DU FONDS DE DÉSAFFECTATION

Conformément à l'article 20 de l'OFDG, les organes du fonds sont la commission, le bureau et l'organe de révision. Les membres de la commission et de l'organe de révision sont nommés par le Conseil fédéral pour une période de quatre ans. Le bureau est désigné par la commission.

**Commission, bureau et organe de révision**

### 3.1 Dispositions en matière de gouvernance

Les collaboratrices et les collaborateurs du DETEC et de l'IFSN ne sont pas éligibles comme membres de la commission ou des comités. Ces nouvelles dispositions appliquent une stricte séparation des pouvoirs entre le STENFO et les autorités de surveillance ainsi que le législateur.

**Dispositions en matière de gouvernance**

### 3.2 Commission

Le Conseil fédéral a nommé les personnes suivantes en qualité de membres de la commission pour la législature 2016 – 2019:

- Raymond Cron, ing. dipl. EPF/SIA, **président**<sup>1)</sup>
- Martin Schwab, Axpo Services SA, **vice-président**
- Stephan W. Döhler, Axpo Power SA
- Urs Eggenberger, Administration fédérale des finances <sup>1)</sup>
- Claudia Erni, Alpiq Suisse SA
- Hermann Ineichen, BKW Energie SA
- Thomas Kieliger, Kieliger & Gregorini SA<sup>1)</sup>
- Dr. Willibald Kohlpaintner, Axpo Power SA<sup>3)</sup>
- Irène Messerli, Bernet\_Relations AG<sup>1)</sup>
- Michaël Plaschy, Alpiq SA
- Franziska Helena Ritter, Ecoconsult Ritte<sup>1)</sup>
- Christof Strässle, Strässle & Partner Vermögens-Engineering AG<sup>1)</sup>

**Membres de la commission au 31 décembre 2017**

<sup>1)</sup>Membres indépendants <sup>2)</sup>jusqu'au 30 novembre 2017 <sup>3)</sup>dès 1ere décembre 2017

### 3.3 Bureau

bureau est domicilié auprès d'ATAG Organisations économiques SA, Berne :

Le bureau est domicilié auprès d'ATAG Organisations économiques SA, Berne :

- Max Zulliger, secrétaire général
- Peter Gasser, secrétaire adjoint (finances/controlling)
- Philipp Suter (collaborateur en économie d'entreprise)
- Sandra Langone (secrétariat)
- Sandra Bürki (comptabilité)
- Martina Stäger (controlling)

**Membres du bureau**

### 3.4 Organe de révision

Le Conseil fédéral a choisi comme organe de révision, pour la législature 2016-2019, la société suivante:

- PricewaterhouseCoopers AG, Berne

**Organe de révision**

### 3.5 Comité de la commission

En vertu de l'art. 6, al. 1 du règlement du DETEC sur l'organisation, les principes et les buts du placement des avoirs ainsi que sur le cadre des placements du fonds de désaffectation et du fonds de gestion des déchets radioactifs pour les installations nucléaires, le comité de la commission est composé comme suit :

- Raymond Cron, ing. dipl. EPF/SIA, **président**<sup>1)</sup>
- Martin Schwab, Axpo Services SA, **vice-président**
- Thomas Kieliger, président du comité de la commission<sup>1)</sup>
- Christof Strässle, président du comité Placements<sup>1)</sup>
- Michaël Plaschy, Alpiq Suisse SA

**Membres du comité de la commission au 31.12.2017**

<sup>1)</sup> Membres indépendants

### 3.6 Comité Placements

Au 31 décembre 2017, la composition du comité de la commission mis en place par la commission était la suivante :

- Dr. Christof Strässle, **président** <sup>1)</sup>
- Urs Eggenberger, administration fédérale des finances <sup>1)</sup>
- Benno Flury<sup>1)</sup>
- Dr. Alex Hinder<sup>1)</sup>
- Flavio Lingeri, BKW Energie SA
- Lukas Oetiker, Alpiq SA
- Ivana Reiss<sup>1)</sup>
- Marcus Seiler, Axpo Services SA
- Michael Sieber, Axpo Power SA

**Membres du comité Placements**

<sup>1)</sup> Membres indépendants

### 3.7 Comité Coûts

Au 31 décembre 2017, la composition du comité Coûts mis en place par la commission était la suivante :

- Thomas Kieliger, ingénieur civil EPFZ, **président** <sup>1)</sup>
- Dr. Stephan Döhler, Axpo Power SA<sup>5)</sup>
- Prof. Dr. Michael Graff<sup>1)</sup>
- Prof. Dr. Michael Graff<sup>1)</sup>

**Membres du comité Coûts**

- Roland Grüter, Axpo Power SA
- Dr. Ines Günther, Paul Scherrer Institut<sup>1)</sup>
- Dr. Philipp Hänggi, BKW Energie SA
- Prof. Dr. Dr. h.c. Uwe Krueger<sup>1)</sup>
- Stephan Lohner, Alpiq Management SA<sup>6)</sup>
- Fabienne Plüss, Alpiq Management SA
- Franziska Ritter, lic. iur. avocate <sup>1)</sup>
- Inge Weber, OCDE<sup>1)</sup>
- Dr. Tony Williams, Axpo Power SA

<sup>1)</sup> Membres indépendants

<sup>2)</sup> jusqu'au 30 juin 2017 <sup>3)</sup> jusqu'au 31 juillet 2017

<sup>4)</sup> jusqu'au 30 septembre 2017

<sup>5)</sup> dès 1ere août 2017

<sup>6)</sup> dès 1ere juillet 2017

### 3.8 Autorité de surveillance

- Office fédéral de l'énergie, Hans-Peter Binder
- Office fédéral de l'énergie, Dr. Rosalia Zeller

**Surveillance par l'OFEN**

## 4. ACTIVITÉS DES ORGANES ET DES COMITÉS

### 4.1 Commission

La commission a tenu deux séances au cours desquelles elle a notamment traité les affaires suivantes:

**Rythme des séances**

*Séance de la commission 1/2017 (juin 2017)*

**Thèmes principaux traités**

- Approbation du rapport annuel et des comptes annuels 2016 des deux fonds à l'intention du Conseil fédéral.
- Réception des confirmations des révisions des exploitants de centrales nucléaires concernant les provisions pour les coûts de gestion des déchets avant la mise hors service des centrales (art. 82 al. 2 let. c loi sur l'énergie nucléaire LENU / Art. 19 al. 2 ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion OFDG).
- Réception du rapport d'activités 2016 du Comité Placements à la commission.
- Réception du rapport d'activités 2016 du comité Coûts à la commission.
- Préparation de la proposition d'élection d'un remplaçant de Monsieur Dr Willibald Kohlpaintner en tant que membre de la commission à l'intention du Conseil fédéral.

- Remplacement de deux membres du comité Coûts, Messieurs Stephan Lohner et Dr Stephan Döhler.
- Réception du rapport du comité Coûts sur l'état des travaux concernant le contrôle de l'étude de coûts 2016.
- Décision de charger les exploitants de recalculer les plans de provisions sur la base de l'étude de coûts 2016 à l'intention de la commission.
- Prises de connaissance des différents entretiens d'examen menés avec les vérificateurs du Contrôle fédéral des finances concernant l'établissement de l'étude de coûts 2016.
- Réception d'un rapport du président sur la séance de la CEATE-N du 26 juin 2017 concernant la nouvelle méthode de calcul utilisée pour déterminer les coûts de gestion des déchets.
- Prise de connaissance d'un catalogue d'exigences remis par la Fondation suisse de l'énergie, SES, au DETEC en lien avec la détermination des coûts de désaffectation et le calcul des contributions provisionnelles.
- Réception des rapports du président et du président du Comité Placements sur le workshop de l'OCDE/AEN organisé à Paris le 19 mai et le 14 juin 2017 sur le financement de la désaffectation et la gestion des déchets ainsi que sur le placement des actifs du fonds.
- Réception d'un rapport détaillé du contrôleur des investissements sur les résultats des placements.
- Réception d'une information du comité Placements en lien avec l'implémentation et la mise en œuvre de la stratégie de placement spécifique à la centrale nucléaire de Mühleberg au regard de l'arrêt prévu de l'exploitation.
- Prise de connaissance du rapport du Comité Placements sur l'exercice des droits de vote des actionnaires conformément aux directives de la commission.
- Réception du rapport du Comité Placements sur l'état des travaux en lien avec l'examen de la stratégie de placement du fonds.
- Prise de connaissance du résultat d'un mémorandum du Comité Placements sur la capacité de risque des exploitants dans le cadre de l'examen de la stratégie de placement.
- Prise de connaissance du profil d'exigences publié par le DETEC pour les membres de la commission administrative.

- Autorisation à Greenpeace de consulter une série de documents en tenant compte d'une évaluation du Tribunal administratif fédéral concernant la qualification des documents et d'une recommandation du préposé fédéral à la protection des données.
- Prise de connaissance de la clôture de la correspondance en lien avec le recours des exploitants KKM, KKB, KKL et Zwiilag contre les contributions définitivement fixées 2015/2016.
- Prise de connaissance de l'intention d'informer encore en décembre 2017 sur les résultats du contrôle de l'étude de coûts 2016 à l'occasion d'une conférence de presse.
- Prise de connaissance de l'examen et de l'actualisation des fiches STENFO par le comité de la commission administrative et de sa publication.
- Réalisation d'une auto-évaluation concernant le travail de la commission administrative et discussion des résultats du sondage.
- Réception d'une première version d'une évaluation des risques par le cabinet WengerPlattner concernant les conséquences possibles d'une éventuelle insolvabilité de l'exploitant d'une centrale nucléaire ou de ses propriétaires pour les fonds dans le cadre de la gestion des risques du STENFO.
- Réception d'un document de travail du comité Coûts concernant l'organisation du processus de restitution pour le versement des coûts de désaffectation et de gestion des déchets des fonds ainsi que l'approbation du modèle demandé par le comité Coûts.
- Prise de connaissance de la participation du comité de la commission à un sondage de l'Office fédéral de l'énergie concernant la pratique de surveillance ainsi que des réponses du comité.
- Réception d'informations du comité de la commission issues des rapports trimestriels adressés à l'Office fédéral de l'énergie.
- Prise de congé de Monsieur Dr Stephan Döhler en tant que membre de la commission administrative.

#### *Décisions par voie de circulaire*

- Vote de la décision concernant les contributions annuelles provisoires 2017-2021 sur la base de l'étude de coûts 2016 non contrôlée.



*Séance de la commission 2/2017 (décembre 2017)*

- Réception d'un rapport du président sur l'échange Suisse-Allemagne sur le thème de la stratégie de placement et de la gouvernance dans le fonds pour financement de la gestion des déchets radioactifs du 30 août 2017.
- Prise de connaissance des réponses du STENFO à l'intention de la CEATE-N concernant 62 réflexions de Monsieur K. Müller sur l'étude de coûts 2016.
- Réception des résultats du président issus de la rencontre avec le SG DETEC, avec des représentants de la Fondation suisse de l'énergie SES, et Monsieur K. Müller en lien avec les propositions de la SES remises au DETEC concernant l'étude de coûts 2016.
- Réception d'un rapport du bureau concernant l'examen approfondi de la politique énergétique suisse par l'AIE.
- Réception de la démission du membre du comité Coûts, Madame Inge Weber, du fait que l'indépendance n'était plus garantie après un changement professionnel.
- Réception d'un rapport détaillé du contrôleur des investissements sur les résultats des placements.
- Prise de connaissance de la liste d'entrepreneurs examinés par le comité Placements dans le cadre des restrictions de placement.
- Vote d'une nouvelle stratégie de placement avec budget de risque réduit et nouveaux benchmarks.
- Mandat au comité Placements pour la mise en œuvre de la nouvelle stratégie.
- Approbation d'une clé de répartition adaptée «Résultat de la fortune» et «Autres frais administratifs» en lien avec la stratégie individuelle pour la KKM (Managed Account pour le fonds de désaffectation).
- Réception du rapport du président sur l'état des travaux en lien avec l'examen visant à l'établissement de l'étude de coûts 2016 par le Contrôle fédéral des finances.
- Réception du rapport de contrôle des coûts du comité Coûts concernant l'étude de coûts 2016 et traitement afférent des propositions du comité Coûts à la commission.
- Fixation des coûts de désaffectation et de gestion des déchets sur la base de l'étude de coûts 2016 contrôlée par le comité Coûts.

- Mandat au président et au bureau pour préparation de la proposition correspondante au DETEC.
- Préparation de la décision par voie de circulaire concernant la proposition au DETEC sur le montant des coûts de désaffectation et de gestion des déchets.
- Décision relative à la procédure d'édiction des contributions provisoires révisées.
- Prise de connaissance concernant la procédure d'examen externe du calcul des contributions dans l'optique de la décision relative aux contributions définitives après entrée en vigueur de l'OFDG révisée.
- Vote d'un concept de publication sur les résultats du contrôle de l'étude de coûts 2016 ainsi que sur la proposition au DETEC concernant la fixation du montant des coûts de désaffectation et de gestion des déchets.
- Approbation des plans de provisions provisoires pour les coûts de gestion des déchets dus avant la mise hors service définitive des centrales nucléaires avec date de validité postérieure à 2017.
- Approbation d'un calendrier approximatif pour l'établissement de l'étude de coûts 2021.
- Prise de connaissance de l'achèvement de la procédure de la demande de consultation de documents officiels par Greenpeace.
- Prise de connaissance du fait que le Tribunal administratif fédéral n'a pas encore pris de décision concernant le recours des exploitants KKM, KKL, KKB et Zwiilag contre les contributions 2015/2016 définitivement arrêtées.
- Prise de connaissance de la déclaration annuelle des liens d'intérêt des membres de la commission vis-à-vis du DETEC et publication sur le site Internet du STENFO.
- Approbation du rapport d'évaluation des risques du cabinet Wenger-Plattner sur la question des conséquences possibles d'une éventuelle insolvabilité d'un exploitant de centrale nucléaire ou de ses propriétaires pour les fonds.
- Vote du catalogue de risques, de la carte de risques et des fiches de risque dans le cadre de la gestion des risques des fonds et décision de transfert à l'autorité de surveillance.
- Approbation de la rémunération pour les membres de groupes de travail du comité Coûts et approbation d'un ajustement du taux de travail

pour le président du comité Coûts sous réserve de l'approbation par le DETEC.

- Traitement et approbation du budget de coûts administratifs 2018.
- Prise de connaissance et approbation d'un changement de directeur dans le cadre de la planification des successions.
- Prise de connaissance du calendrier actuel en lien avec la révision de l'OFDG.

#### *Décisions par voie de circulaire*

- Approbation de la proposition au DETEC concernant le montant des coûts de désaffectation et de gestion des déchets le 15 décembre 2017.

#### **4.2 Bureau**

Durant l'année sous revue, le bureau s'est occupé principalement de la préparation des séances, de la rédaction de multiples procès-verbaux ainsi que des travaux consécutifs. Il a préparé pour la commission, le comité de la commission, le comité Placements, le comité Coûts et les groupes de travail engagés par les comités un grand nombre d'objets de discussion pour les deux fonds et a mis en œuvre des décisions pour le compte des organes. Dans le domaine de la comptabilité, des finances et du controlling, le bureau a enregistré, comme on pouvait s'y attendre, une charge de travail encore supérieure due, d'une part, aux travaux de calcul et de plausibilisation liés aux calculs des contributions provisoires pour les propriétaires de centrales assujettis à la contribution et, d'autre part, à différents travaux de clarification dans le cadre de l'examen de la stratégie de placement. Les comptes annuels 2017 ont été établis pour la première fois sur la base de la solution Managed Accounts introduite en 2017 ce qui a demandé diverses adaptations dans le processus d'établissement des comptes.

Le bureau a dû assumer des travaux administratifs et organisationnels supplémentaires en lien avec le contrôle de l'étude de coûts 2016 par le comité Coûts et ses groupes de travail et dans le cadre des travaux de soutien nécessaires à la préparation d'une conférence de presse.

**Activités principales  
du bureau durant  
l'exercice sous revue**

### 4.3 Comité de la commission

Le comité de la commission s'est réuni pour quatre séances durant l'année sous revue et a rendu compte à l'autorité de surveillance, à savoir l'Office fédéral de l'énergie, des activités des deux fonds lors de quatre rencontres trimestrielles. Le comité a principalement préparé les affaires de la commission, s'est penché sur des questions liées au management des risques des fonds ainsi que sur les expertises établies pour le compte d'autres organes. Il a également préparé, à l'intention de la commission administrative et du Conseil fédéral, l'élection complémentaire d'un membre de la commission ainsi que des élections complémentaires pour des membres du comité Coûts à l'intention de la commission administrative en tant qu'organe d'élection compétent.

Dans le domaine juridique, le comité a pu, après une décision du Tribunal administratif fédéral, clôturer une demande de consultation de documents officiels (Greenpeace Suisse) en accordant au requérant le droit de consulter une sélection de documents. La correspondance relative à une procédure de recours en lien avec les contributions définitivement taxées et à verser dans les fonds pour les années 2015 et 2016 a également pu être close. À la fin de la période sous revue, la décision du Tribunal administratif fédéral n'était pas encore disponible. Le comité s'est penché en détail sur le rapport de contrôle des coûts du comité Coûts concernant l'étude de coûts 2016 ainsi que sur les propositions correspondantes à la commission administrative. Il a par ailleurs préparé une conférence de presse à laquelle ont été présentés les résultats du contrôle de l'étude de coûts 2016 ainsi que la proposition du STENFO au DETEC concernant le montant prévisible des coûts de désaffectation et de gestion des coûts.

**Activités principales du comité de la commission durant l'exercice sous revue**

### 4.4 Comité Placements

Le comité Placements s'est réuni lors de quatre séances ordinaires ainsi que pour une retraite. Dans le cadre d'une évaluation pour un mandat concernant des obligations de courte durée en francs suisses, il a fait intervenir un groupe de travail.

Le comité Placements peut s'enorgueillir d'une année de placements 2017 très réjouissante. Pratiquement tous les segments de placement ont réalisé des résultats positifs et aucune fluctuation négative importante n'a pu être observée. Au niveau des mandats, ce sont les actions qui ont remporté le meilleur score.

**Thèmes principaux du comité Placements en 2017**

Considéré sur l'année, un rendement de placement de +9,52% a pu être réalisé dans le fonds de désaffectation hors KKM et de 8,74% dans le fonds de désaffectation pour la KKM. Les rendements étaient ce faisant de 0,80% supérieurs à ceux du benchmark correspondant.

Au moins un examen détaillé a eu lieu dans le courant de l'année 2017 avec tous les titulaires de mandats, s'intéressant à la performance obtenue, aux raisons des écarts, aux processus implémentés et au personnel. Là où cela s'avérait nécessaire, le comité Placements a décidé de corrections.

Par ailleurs, à l'issue d'une procédure d'évaluation et d'un appel d'offres, le comité a délivré un mandat pour des obligations de courte durée en francs suisses de Credit Suisse. Ce mandat supplémentaire était nécessaire en lien avec la stratégie de placement individuelle pour la centrale de Mühleberg, qui compte arrêter son exploitation en 2019.

Les travaux relatifs à l'examen des stratégies de placement et de la capacité de risque des exploitants, débutés en 2016, ont été poursuivis par le comité durant l'année sous revue et menés à bien. Celui-ci a par ailleurs préparé une proposition à l'intention de la commission administrative pour une stratégie de placement adaptée. Dans ce cadre, le comité a accepté le mandat de mise en œuvre de la stratégie révisée proposée en 2018. Celui-ci prévoit de réduire le budget de risques actuel pour les deux fonds de 10%, pour le porter à 50%. L'implémentation de nouvelles catégories de placement, de nouvelles pondérations stratégiques et de nouveaux benchmarks est également prévue dans ce contexte.

Comme dans les années précédentes, le comité Placements s'est penché à nouveau, lors de chaque séance, sur les risques de placement, d'administration et de contreparties. Il s'appuie ce faisant sur le rapport ainsi que sur les analyses du contrôleur des investissements. Compte tenu de l'augmentation des actifs, le comité Placements a pu par ailleurs négocier des frais de gestion de fortune plus bas pour certains mandats.

### **Exercice des droits de vote des actionnaires**

Bien que le fonds de désaffectation et le fonds de gestion des déchets ne soient pas concernés par «l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en Bourse», les fonds exercent activement leur droit de vote d'actionnaires. Pour des raisons de gouvernance, la commission a publié à ce sujet des directives sur l'exercice des droits de vote

**Les fonds exercent activement leur droit de vote**

d'actionnaires. Elle a mandaté le comité Placements pour l'exercice des droits de vote.

Pour le compte de la commission, le comité Placement a exercé activement les droits de vote concernant les sociétés représentées au sein du SMI. Lors de l'analyse des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale, il a bénéficié du soutien d'un expert externe en finances et gouvernance d'entreprise.

#### Aperçu sur l'exercice des droits de vote 2017

Objets de l'ordre du jour	Nombre
Exercices du droit de vote lors d'assemblées générales en Suisse	19
- Dont assemblées générales ordinaires	18
- Dont assemblées générales extraordinaires	1
Acceptation de toutes les propositions	10
Refus d'une proposition	3
Refus de plusieurs propositions	6

Exercice du droit de vote

Objets de l'ordre du jour	Acceptations	Refus
Rapport annuel et comptes annuels	18	0
Rapport de rémunération (vote consultatif)	14	3
Décharge au conseil d'administration / à la direction	18	0
Utilisation du bénéfice au bilan / versement de dividendes	26	0
Diminution du capital	6	0
Augmentation du capital	2	1
Modification des statuts	5	0
Rémunération du conseil de fondation	18	1
Rémunération de la direction	22	5
Election du président du conseil d'administration	18	1
Election d'un membre du conseil d'administration	144	8
Election d'un nouveau membre au conseil d'administration	27	0
Election du comité Rémunérations	66	8
Election des représentants indépendants	18	0
Election de l'organe de révision	16	3
Divers	5	0

Récapitulation des décisions

#### 4.5 Comité Coûts

Comme c'était déjà le cas l'année dernière, le comité Coûts a eu une année très chargée. Il s'est réuni pour cinq séances ordinaires, tandis que le groupe de travail «Étude de coûts 2016», mis en œuvre par le comité Coûts, a tenu

Thèmes principaux du comité Coûts en 2017

plusieurs séances de travail. De nombreux thèmes ont à nouveau été traités dans le cadre de conférences téléphoniques. Les principaux thèmes du comité Coûts et des groupes de travail concernaient en particulier le contrôle de l'étude de coûts 2016 (EC16) ainsi que la rédaction d'un vaste rapport d'examen à l'intention de la commission administrative et la préparation des propositions correspondantes.

Les propriétaires d'installations assujettis à la contribution (swissnuclear) ont remis leur étude de coûts 2016 dans les délais et le comité Coûts a pu, à l'issue d'un appel d'offres international et d'une vaste procédure d'évaluation, mandater les experts de contrôle des coûts indépendants de sorte que ceux-ci ont poursuivi leurs travaux de contrôle durant l'exercice sous revue et remis leurs rapports de contrôle dans les délais impartis. Les experts ont examiné tous les aspects des calculs de coûts sous l'aspect qualitatif et quantitatif.

Durant la période sous revue, l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN), qui contrôle les aspects sécuritaires de l'EC16, a également pu clore ses travaux d'examen débutés l'année précédente et a remis son rapport dans les délais.

En plus des experts en coûts, les experts indépendants mandatés par le comité Coûts dans le cadre de l'examen de l'«Optimism Bias» ont également démarré leur travail. Ces experts ont remis leurs évaluations dans les délais en s'appuyant sur les bases établies par le comité pour l'examen du montant du supplément général de sécurité.

Sur la base des résultats de l'examen de l'IFSN et des experts indépendants mandatés, le comité Coûts a étudié en détail, contrôlé et évalué tous les résultats et recommandations des experts. Dans un vaste rapport «Rapport de contrôle du comité Coûts concernant l'EC16», il a regroupé ses résultats ainsi que les propositions à l'intention de la commission administrative. Dans son rapport, le comité Coûts en vient à la conclusion que swissnuclear a remis une étude de coûts de haute qualité, que toutes les prescriptions relatives au calcul des coûts de désaffectation ont été respectées sauf une exception non déterminante pour le calcul de coûts (mise en œuvre EC16 selon la systématique ISDC) et que les coûts sont présentés de façon plausible, transparente et intelligible. Un petit nombre d'éléments des coûts n'ont toutefois pas été évalués de la même manière que les rédacteurs de l'étude de coûts. Dans l'objectif de la désaffectation, le comité Coûts a vu une chance supplémentaire dans le fait

**Les contrôleurs de coûts indépendants externes ont remis leurs rapports de contrôle dans les délais**

**L'IFSN a également clos le contrôle des aspects sécuritaires dans les délais**

**Contrôle de l'«Optimism Bias» clos dans les délais**

**Vaste rapport de contrôle du CC établi dans les délais**

que tous les bâtiments ne doivent pas être éliminés jusqu'aux fondations. Dans le montant du supplément général de sécurité, que les évaluateurs ont évalué à zéro franc, le comité est parvenu à une autre conclusion.

En décembre 2017, la commission administrative a traité le rapport de contrôle du CC concernant l'EC16 ainsi que les propositions qui y sont liées. La commission administrative a pris connaissance du rapport et s'est ralliée à toutes les propositions du comité Coûts. Sur la base de ces décisions, la proposition relative au montant prévisible des coûts de désaffectation au DETEC a été préparée. Le montant des coûts de désaffectation a été fixé à CHF 3.733 milliards de francs, ce qui correspond à une augmentation de CHF 327 millions de francs des coûts de désaffectation par rapport à l'estimation des coûts remise par swissnuclear. Le 20 décembre 2017, la commission administrative a déposé la proposition concernant la fixation du montant prévisible des coûts de désaffectation pour chaque installation nucléaire auprès du DETEC.

**La commission administrative a adopté les propositions du CC et soumet le montant des coûts de gestion des déchets au DETEC**

## **5. COÛTS DE DÉSAFFECTATION**

### **5.1 Bases juridiques**

Les coûts de désaffectation comprennent les coûts de toutes les activités nécessaires pour la désaffectation et le démantèlement des installations nucléaires ainsi que pour la gestion des déchets radioactifs produits.

La fixation des coûts de désaffectation et des contributions que les exploitants doivent verser dans le fonds exige une base de calcul et, partant, une hypothèse sur la durée d'exploitation des installations nucléaires. En vertu de l'art. 4 al. 3 OFDG, une durée d'exploitation de 50 ans est admise pour les centrales nucléaires. La durée d'exploitation admise sert de base au calcul des coûts de désaffectation et du montant des contributions à verser. Elle n'est pas liée à la durée d'exploitation effective des centrales nucléaires ni aux décisions fondamentales de politique énergétique relatives à la future politique énergétique de la Suisse.

Le montant prévisible des coûts de désaffectation est calculé pour chaque installation nucléaire, conformément à l'article 4 alinéa 1 OFDG, tous les cinq ans sur la base des indications du propriétaire, la première fois lors de la mise en service de la centrale. Les coûts sont en outre recalculés lorsqu'une installation nucléaire est mise définitivement hors service ou si des circonstances imprévues laissent présager une modification substantielle des coûts (art. 4a OFDG). Les coûts sont calculés sur la base du plan



ou du projet de désaffectation et des connaissances scientifiques et techniques les plus récentes ainsi qu'en fonction des prix du moment (art. 4 al. 2 OFDG).

## 5.2 Coûts de désaffectation / étude de coûts 2016

L'étude de coûts 2016 (EC16) a été réalisée selon une nouvelle méthode et un nouveau concept de contrôle. Dans ce cadre, les recommandations de l'IFSN ressortant de l'étude de coûts 2011 ont été prises en compte.

**Coûts de désaffectation/  
Étude de coûts 2016  
selon une nouvelle  
méthode et un nouveau  
concept de contrôle**

Une structure des coûts comme base pour la représentation détaillée et transparente des coûts a été prescrite pour la première fois pour l'EC 2016. Avec cette nouvelle structure, les coûts de base («coûts initiaux», + «coûts pour la réduction des risques»), des «précisions des prévisions», des «risques» et des «opportunités» sont déterminés aux niveaux des «coûts totaux». Dans le cadre de la détermination des coûts totaux, on tient compte, en plus, d'un supplément de sécurité général sur les futurs coûts de base.

L'étude de coûts remise l'année précédente par les exploitants de centrales nucléaires a été contrôlée, d'une part, par l'IFSN (contrôle de technique sécuritaire) et, d'autre part, par le STENFO avec la collaboration d'experts des coûts externes (contrôle des coûts). Les résultats de ce contrôle ont constitué la base de la proposition concernant le montant prévisible des coûts de désaffectation pour chaque installation nucléaire adressée à la fin de l'année sous revue au DETEC.

**Étude de coûts 2016 /  
contrôlée par l'IFSN  
et le STENFO**

### Aperçu des coûts de désaffectation sur la base de l'étude de coûts 2016

	CNB / CHF	CNG / CHF	CNL / CHF	CNM / CHF	Zwilag / CHF	Total / CHF
Total des coûts de désaffectation pour les installations nucléaires <sup>1</sup>	948'000'000	859'000'000	1'085'000'000	588'000'000	154'000'000	<b>3'634'000'000</b>
	975'000'000	883'000'000	1'115'000'000	606'000'000	154'000'000	<b>3'733'000'000</b>
Total des coûts de désaffectation pour les installations nucléaires <sup>2)</sup>						

<sup>1)</sup> Base: étude de coûts 2016 non contrôlée, base de prix 2016, hors coûts part Confédération (CHF 1.108 mrd.); tous les chiffres arrondis à CHF mio.

<sup>2)</sup> Base: étude de coûts 2016 contrôlée, base de prix 2016, hors coûts part Confédération (CHF 1.240 mrd.); tous les chiffres arrondis à CHF mio.

Les montants cibles du fonds de désaffectation tels que déterminés sur la base de l'étude de coûts 2016 non vérifiée au 31.12.2017 sont présentés au

tableau «Évolution effective et budgétée du portefeuille après versements minimaux» (page 26).

## 6. CONTRIBUTIONS ANNUELLES DES PROPRIÉTAIRES DE CENTRALES

### 6.1 Contributions 2015/2016

Sur la base de l'arrêt du Tribunal administratif fédéral, la commission a voté les contributions annuelles pour 2015 et 2016 en 2016. Les propriétaires des centrales assujettis à la contribution, Axpo Power AG (Beznau I et II), BKW Energie SA (Mühleberg), Centrale Nucléaire de Leibstadt SA et Zwischenlager Würenlingen AG ont fait usage de leur droit et placé un recours contre les contributions annuelles définitives. À la fin de l'exercice sous revue, la procédure de recours était encore en cours auprès du Tribunal administratif fédéral. Les plaignants ont néanmoins déjà versé intégralement leurs contributions 2015 et 2016 dans les fonds après que le Tribunal administratif fédéral n'est pas entré en matière sur le recours concernant les contributions provisoires.

**Recours contre la taxation intermédiaire 2015/2016**

Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG (KKG) a versé ses contributions conformément à la taxation intermédiaire décidée par la commission pour les années 2015 et 2016.

### 6.2 Contributions 2017

Sur la base de l'étude de coûts 2016 non contrôlée, la commission administrative a fixé les contributions provisoires pour la période de taxation 2017-2021. En fonction du montant prévisible des coûts de désaffectation qui sera fixé par le DETEC, les contributions provisoires seront éventuellement révisées et redéfinies en 2018.

**Contributions provisoires 2017**

#### Contributions provisoires fixées sur la base de l'EC16 non contrôlée

	CNM / CHF	CNG / CHF	CNL / CHF	CNM / CHF	Total / CHF	CNM / CHF
Contribution annuelle 2017	0	9'500'000	8'900'000	0	3'000'000	21'400'000
Total contributions 2017-2021	0	47'500'000	44'500'000	0	15'000'000	107'000'000

Les contributions annuelles définitives pour la période de taxation 2017 – 2021 seront fixées une fois que le Conseil fédéral aura mis en vigueur l'ordonnance

révisée sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion (OFDG). Cela devrait être le cas au deuxième semestre 2019.

Si la valeur cible est dépassée compte tenu de la créance du propriétaire vis-à-vis du fonds à la date de clôture de l'exercice et d'un rendement annuel de 3,5%, le propriétaire en question peut faire une demande de remboursement. La commission fixe les modalités de remboursement en tenant compte de la structure des placements.

Si la valeur effective par installation nucléaire et par fonds est inférieure de 10% ou plus à la valeur de consigne (art. 9, al. 2, let. b OFDG) pendant deux années consécutives (date du bilan) en raison de l'évolution des marchés financiers, la commission procède à une taxation intermédiaire.

Durant l'année sous revue, aucun propriétaire d'installation assujetti à la contribution n'a adressé de demande de remboursement au fonds. Étant donné qu'aucune centrale nucléaire n'a franchi la limite inférieure pendant deux années consécutives, il n'a pas non plus été nécessaire de réajuster les contributions annuelles.

**Remboursement de contributions/fourchettes**

### **6.3 Aperçu global des versements**

Depuis le premier versement dans le fonds (1985), les apports effectivement fournis se présentent comme suit pour chaque propriétaire de centrale assujetti à la contribution, compte tenu des restitutions effectuées:

**Versements de tous les propriétaires de centrale assujettis à la contribution**

Année	Versements en CHF des propriétaires d'installations assujettis à la contribution					
	Beznau I + II	Gösgen	Leibstadt	Mühleberg	ZWILAG	Total
1985	19'962'000	11'118'000	9'432'000	8'004'000		48'516'000
1986	9'981'000	5'559'000	4'716'000	4'002'000		24'258'000
1987	9'951'000	5'553'000	4'707'000	3'987'000		24'198'000
1988	9'951'000	5'553'000	4'707'000	3'987'000		24'198'000
1989	9'951'000	5'553'000	4'707'000	3'987'000		24'198'000
1990	11'229'000	6'573'000	5'226'000	4'545'000		27'573'000
1991	11'229'000	6'573'000	5'226'000	4'545'000		27'573'000
1992	11'229'000	6'573'000	5'226'000	4'545'000		27'573'000
1993	13'110'000	7'629'000	6'066'000	5'295'000		32'100'000
1994	13'110'000	7'629'000	6'066'000	5'295'000		32'100'000
1995	13'110'000	7'629'000	6'066'000	5'295'000		32'100'000
1996	9'684'000	7'575'000	6'045'000	5'175'000		28'479'000
1997	9'684'000	7'575'000	6'045'000	5'175'000		28'479'000
1998	9'684'000	7'575'000	6'045'000	5'175'000		28'479'000
1999	3'815'000	6'062'000	5'062'000	3'510'000		18'449'000
2000	3'815'000	6'062'000	5'062'000	3'510'000	485'000	18'934'000
2001	3'815'000	6'062'000	5'062'000	3'510'000	485'000	18'934'000
2002	7'396'000	7'595'000	6'180'000	4'809'000	559'000	26'539'000
2003	10'625'000	7'670'000	15'351'000	15'184'000	606'000	49'436'000
2004	10'625'000	7'670'000	15'351'000	15'184'000	606'000	49'436'000
2005	10'625'000	7'670'000	15'351'000	15'184'000	606'000	49'436'000
2006	0	0	0	0	0	0
2007	0	0	0	0	0	0
2008	-15'000'000	0	6'800'000	800'000	4'400'000	-3'000'000
2009	0	0	34'800'000	800'000	1'000'000	36'600'000
2010	0	0	7'800'000	800'000	1'000'000	9'600'000
2011	0	0	6'800'000	800'000	1'000'000	8'600'000
2012	18'800'000	9'600'000	13'300'000	22'100'000	2'200'000	66'000'000
2013	18'800'000	9'600'000	13'300'000	12'100'000	2'200'000	56'000'000
2014	18'800'000	9'600'000	13'300'000	12'100'000	2'200'000	56'000'000
2015	18'800'000	13'500'000	13'300'000	12'100'000	2'200'000	59'900'000
2016	45'400'000	13'500'000	20'500'000	29'300'000	2'800'000	111'500'000
2017	0	30'875'000	8'900'000	0	3'000'000	42'775'000
1985 - 2017	318'181'000	234'133'000	286'499'000	220'803'000	25'347'000	1'084'963'000
<b>Total des versements en CHF</b>	<b>1'084'963'000</b>					

**Beznau I + II:** Sur la base des contributions annuelles définies provisoirement (EC16 non contrôlée) pour la période de taxation 2017-2021, la KKB n'a pas dû payer de contributions au fonds en 2017.

**Gösgen:** La contribution annuelle 2017 repose sur les contributions annuelles définies provisoirement (EC16 non contrôlée) pour la période de taxation 2017-2021 (CHF 9,5 mio.) majorée d'un paiement d'avance d'un montant de CHF 21.375 mio.).

**Leibstadt:** La contribution annuelle 2017 repose sur les contributions annuelles définies provisoirement (EC16 non contrôlée) pour la période de taxation 2017-2021

**Mühleberg:** Sur la base des contributions annuelles définies provisoirement (EC16 non contrôlée) pour la période de taxation 2017-2021, la KKM n'a pas dû payer de contributions au fonds en 2017.

**Zwilag:** La contribution annuelle 2017 repose sur les contributions annuelles définies provisoirement (EC16 non contrôlée) pour la période de taxation 2017-2021.

## 7. PLACEMENT DE LA FORTUNE DU FONDS

### 7.1 Stratégie de placement

Pour ce qui est du fonds de désaffectation, la stratégie de placement suivante était valable durant l'année sous revue pour KKB, KKG, KKL et Zwilag.

**Stratégie de placement pour KKB, KKG, KKL et Zwilag**

Catégories de placement	Stratégie	Limite inférieure	Limite supérieure
Liquidités	<b>0.0%</b>	0.0%	5.0%
Obligations en CHF	<b>25.0%</b>	15.0%	35.0%
Obligations en monnaies étrangères (couvertes)	<b>15.0%</b>	10.0%	20.0%
Actions	<b>40.0%</b>	30.0%	50.0%
Placements immobiliers	<b>10.0%</b>	7.0%	13.0%
Placements alternatifs	<b>10.0%</b>	0.0%	13.0%
<i>Part en monnaies étrangères</i>	<b>40.0%</b>	20.0%	60.0%

Comme la KKM prévoit d'arrêter son exploitation en 2019, il a été décidé, pour la durée de contributions résiduelle de cet exploitant, d'une stratégie de placement individuelle assortie d'un budget de risque en réduction continue. La stratégie de placement suivante est valable depuis le 1.4.2017:

**Stratégie de placement individuelle pour la KKM, mise en œuvre à compter de 2017**

Catégories de placement	Stratégie	Limite inférieure	Limite supérieure
Liquidités	<b>8.5%</b>	4.0%	13.0%
Obligations en CHF	<b>24.5%</b>	14.5%	34.5%
Obligations en monnaies étrangères (couvertes)	<b>14.0%</b>	9.5%	18.5%
Actions	<b>36.0%</b>	27.0%	46.0%
Placements immobiliers	<b>8.0%</b>	4.0%	12.0%
Placements alternatifs	<b>9.0%</b>	0.0%	12.0%
	<b>100.0%</b>		

L'activité de placement est surveillée par le contrôleur des investissements (PPCmetrics SA). Celui-ci fournit chaque trimestre un rapport complet sur la structure de placement de la fortune investie, sur le respect des directives de placement, sur la répartition des actifs des mandats et sur la performance. Le contrôleur des investissements informe en outre le comité Placements, une fois par mois, sur l'état de la fortune et son évolution au travers d'un Management Summary. Il soutient par ailleurs la commission, le comité Placements et le bureau dans les questions ayant trait à la gestion de fortune.

**Surveillance continue des activités de placement par le contrôleur des investissements**

Conformément à l'organisation des placements, le comité Placements est également responsable du respect des directives de placement par les gérants de fortune. Par le biais des rapports trimestriels du contrôleur des investissements il a informé la commission que les directives de placement ont été respectées.

**Rapport périodique à la commission**

Durant l'année sous revue, la commission administrative a voté, à l'issue d'un examen de grande envergure, une nouvelle stratégie de placement. Celle-ci sera progressivement mise en œuvre en 2018. La nouvelle stratégie comprend un budget de risque réduit pour KKB, KKG et KKL; elle entraînera aussi une adaptation du benchmark.

**Nouvelle stratégie de placement pour KKB, KKG et KKL / mise en œuvre 2018**

## **7.2 Dépositaire central et gérants de fortune**

Le dépositaire central (Global Custody) est UBS SA à Zurich. Parallèlement à la garde des titres et aux travaux associés, il règle également les demandes en restitution d'impôts, gère la comptabilité des titres et fournit les bases nécessaires pour les rapports sur les placements.

**Global Custodian**

Fin 2017, le placement de la fortune du fonds était confié aux gérants de fortune suivants:

Gestionnaires de fortune	Catégories/Sous-catégories
UBS SA, Zurich	Liquidités
Credit Suisse Asset Management, Zürich	Liquidités, Short Term Bonds KKM
<b>Obligations :</b>	
Crédit Suisse Asset Management, Zurich	Obligations en francs suisses indexées
Crédit Suisse Asset Management, Zurich	Obligations en monnaies étrangères indexées (couvertes)
PIMCO (Schweiz) GmbH, Zurich/Dublin	Obligations en monnaies étrangères : Corporate Investment Grade, gestion active (couvertes)
Crédit Suisse Asset Management, Zurich	Obligations en monnaies étrangères indexées sur l'inflation (couvertes)
<b>Actions :</b>	
Pictet Asset Management AG, Zurich/Genève	Actions monde indexées
William Blair & Company, Zurich/Chicago	Marchés émergents, monde, gestion active
UBS SA, Global Asset Management, Zurich	Marchés émergents, monde, indexées
Credit Suisse	Small Cap ex CH indexées (couvertes)
<b>Placements immobiliers :</b>	
Crédit Suisse Asset Management, Zurich	Fonds immobiliers CH, gestion active
UBS SA, Global Asset Management, Zurich	Fonds immobiliers étrangers (couverts), gestion passive
Crédit Suisse Asset Management, Zurich	Fonds immobiliers étrangers, gestion active
<b>Placements alternatifs :</b>	
Pictet Asset Management AG, Zurich/Genève	Hedge funds, gestion active
BlackRock Private Equity, Zurich	Fortune privée, gestion active
Crédit Suisse Asset Management, Zurich	Obligations en monnaies étrangères : Corporate Non-Investment Grade, gestion active
Pictet Asset Management AG, Zurich/Genève	Obligations en monnaies étrangères : obligations d'Etat de marchés émergents, gestion active

Fin 2017, quelque 79% (année précédente 80%) de la fortune du fonds étaient gérés passivement/indexés et env. 21% (année précédente 20%) activement. La part de monnaies étrangères s'élevait en fin d'année à 42,2% (année précédente 42,8 %), se situant ainsi dans la fourchette stratégique.

## 8. APERÇU GLOBAL DU FONDS DE DÉSAFFECTATION

Au 31.12.2017, la somme au bilan était de CHF 2 494 919 537 (année précédente: CHF 2 239 698 470). Les créances des centrales s'élevaient à CHF 2 493 473 945 (année précédente: CHF 2 239 017 537). Le compte de résultat indique pour l'année sous revue un bénéfice de CHF 211 681 409 (2016: bénéfice CHF 127 704 327). Le rendement absolu réalisé sur les placements s'est élevé en 2017, pour toutes les centrales, à +9,37% (2016: +6,42%), +9,52% revenant aux centrales KKB, KKG, KKL et Zwilag et + 8,74% à la KKM.

Somme au bilan et rendement de placement

Le calcul du fonds de désaffectation repose sur un rendement réel de 2% (rendement annuel 3,5%; renchérissement annuel 1,5%). Cette hypothèse de calcul se fonde sur l'article 8a alinéa 2, annexe 1, OFDG. En tenant compte du taux de renchérissement effectif de 2017 de +0,52% et du rendement des placements mentionnés, la fortune du fonds a affiché en 2017 un rendement réel de +8,85% (2016: +6,85%). Depuis les premiers versements dans le fonds jusqu'à la fin de l'année sous revue, le rendement réel moyen se monte à +4,25% par an et est donc de +2,25% supérieur, fin 2017, au rendement réel de 2% déterminant pour le calcul du fonds de désaffectation.

Rendement réel déterminant

### Évolution effective et budgétée du portefeuille 2017 (calculée sur toutes les centrales)

1.1.2017 - 31.12.2017	Valeurs effectives	Valeurs budgétisées <sup>1</sup>	Différence
Rendement du portefeuille <sup>2</sup> moins le renchérissement <sup>3</sup>	+ 9.37% (p.a.) + 0.52% (p.a.)	+ 3.50% (p.a.) + 1.50% (p.a.)	+ 5.87% (p.a.) - 0.98% (p.a.)
= rendement réel du portefeuille	+8.85% (p.a.)	+ 2.00% (p.a.)	+ 6.85% (p.a.)

<sup>1</sup> Article 8a alinéa 2 annexe 1 OFDG

<sup>2</sup> Rendement nominal après déduction des frais / UBS SA «Évolution effective du portefeuille» selon la méthode TWR

<sup>3</sup> Indice des prix à la consommation; source = Office fédéral de la statistique (OFS) / UBS SA (moyenne annuelle indicateurs)

### Évolution effective et budgétée du portefeuille 1985 - 2017<sup>1</sup> (calculée sur toutes les centrales)

1.1.1985 - 31.12.2017	Valeurs effectives	Valeurs budgétisées <sup>2</sup>	Différence
Rendement du portefeuille <sup>3</sup> moins le renchérissement <sup>4</sup>	+ 5.06% (p.a.) + 0.81% (p.a.)	+ 3.50% (p.a.) + 1.50% (p.a.)	+ 1.56% (p.a.) - 0.69% (p.a.)
= rendement réel du portefeuille <sup>5</sup>	+ 4.25% (p.a.)	+ 2.00% (p.a.)	+ 2.25% (p.a.)

<sup>1</sup> Pour le calcul du rendement réel depuis les premiers versements dans les fonds, l'évolution de l'indice des prix à la consommation pondéré du capital est prise en compte.

<sup>2</sup> Article 8a alinéa 2, annexe 1, OFDG (1985 – 2014 rendement de placement 5%, renchérissement 2%; à partir de 2015 rendement de placement 3,5%, renchérissement 1,5%; rendement réel inchangé 2%)

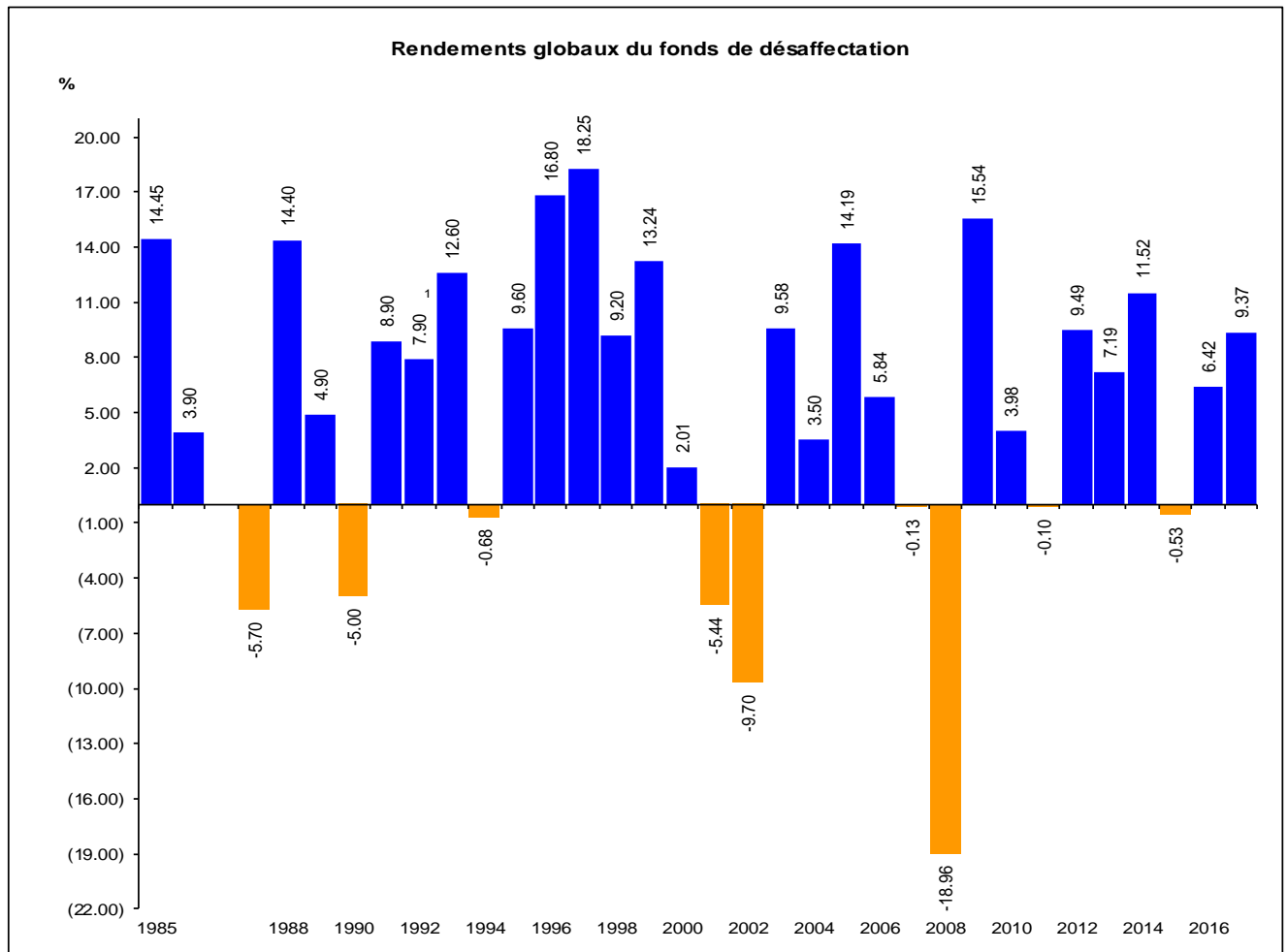
<sup>3</sup> Rendement nominal après déduction des frais / UBS SA «Évolution effective du portefeuille» selon la méthode IRR. La stratégie de placement individuelle valable à compter de 2017 pour la KKM est incluse.

<sup>4</sup> Correspond à la différence entre le rendement de placement (=rendement nominal) et le rendement réel.

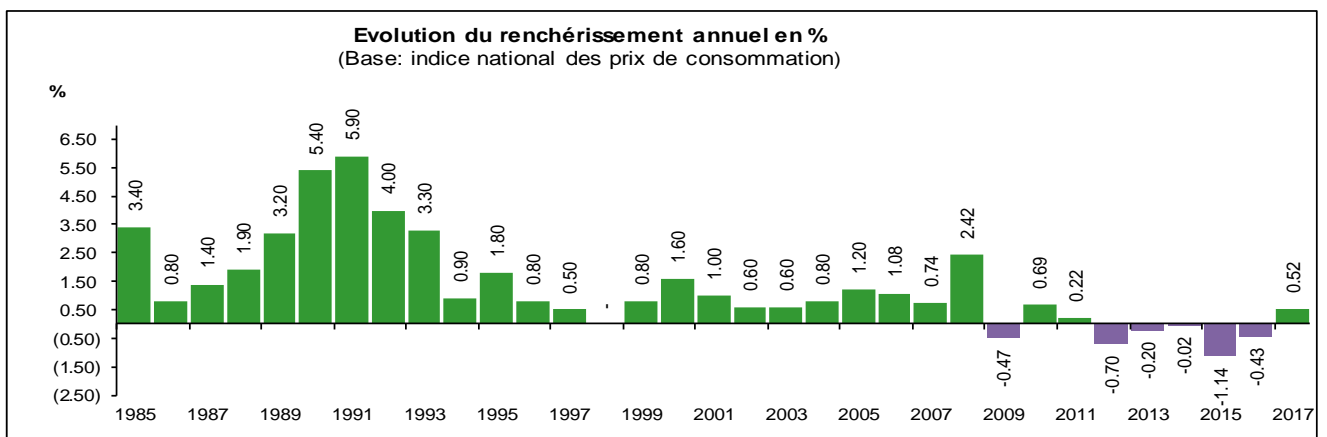
<sup>5</sup> Le rendement réel après déduction des frais se calcule selon la méthode IRR en tenant compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation



### Rendement global et renchérissement annuel (calculé sur toutes les centrales)



Rendement 1985 - 2017: 5.06 % p.a. (après déduction des f rais; méthode TRI selon UBS SA)



Renchérissement 1985 - 2017: 0.81 % p.a.

## Évolution effective et budgétée du portefeuille après versements minimaux<sup>1</sup>

(Les chiffres reposent sur l'étude de coûts 2016 non contrôlée; contributions provisoires; taxation intermédiaire)

	CNB <sup>4</sup> / CHF	CNG / CHF	CNL <sup>4</sup> / CHF	CNM <sup>4</sup> / CHF	Zwilag <sup>4</sup> / CHF	Total / CHF
Montant cible au 31.12.17; <sup>2</sup> avec un rendement 3.5%	732'230'000	480'460'000	563'250'000	441'540'000	32'550'000	2'250'030'000
Montant effectif au 31.12.17; <sup>3</sup> selon rendement effectif	826'290'386	552'522'968	606'479'065	472'552'858	35'628'668	2'493'473'945
Excédent / sous-couverture	+94'060'386	+72'062'968	+43'229'065	+31'012'858	+3'078'668	+243'443'945
Excédent / sous-couverture <sup>4</sup>	+12.85%	+15.00%	+7.67%	+7.02%	+9.46%	+10.82%

<sup>1</sup> Article 8a alinéa 2, annexe 1, OFDG, base: Étude de coûts 2011

<sup>2</sup> Le montant cible repose sur l'étude de coûts 2016 non contrôlée qui constitue aussi la base des contributions provisoirement axées pour 2017 (coûts de base + 30% de supplément de sécurité selon l'OFDG).

<sup>3</sup> Part par centrale sur la fortune du fonds selon le bilan

<sup>4</sup> Pour ce qui est des excédents et découverts, la commission fixe les modalités de restitution (art. 13a OFDG) ou prend des mesures en vue de combler les insuffisances de capital sur la base des fourchettes définies préalablement (art. 9 al. 2 let b).

Le montant cible correspond au portefeuille du fonds du 31.12.2017 qui est nécessaire pour atteindre, au moyen de contributions annuelles constantes et en intégrant un rendement de placement de 3,5%, les positions de fonds nécessaires, telles que déterminées sur la base du modèle mathématique, à la mise hors service des centrales (valeurs cibles). Les coûts devant être couverts par le fonds de désaffectation après la mise hors service des centrales, tels qu'indiqués dans l'étude de coûts 2016 non contrôlée, constituent la base de la détermination de ces valeurs cibles.

**Financement de la désaffectation par le fonds**

Sur la base d'un rendement de placement de 3,5%, il en a résulté au total, vis-à-vis du montant cible, un excédent de CHF 243,4 mio. fin 2017 (2016: excédent CHF 90,2 mio.).

**Évolution du fonds**

## 9. L'ANNÉE DE PLACEMENT 2017

### 9.1 L'évolution des marchés de placement en 2017

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des rendements de placement pour les principaux marchés d'investissement en 2017 (en CHF):

#### Évolution des marchés de placement

Catégories de placements		Indices	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>ème</sup> trimestre	3 <sup>ème</sup> trimestre	4 <sup>ème</sup> trimestre	2017
Obligations	CHF Monnaies étrangères	SBI AAA-BBB	+0.16%	-0.49%	-0.01%	+0.48%	+0.13%
		Citigroup World Gov. Bond Index hedged	-0.50%	+0.23%	-0.01%	+0.06%	-0.22%
Actions	Suisse Monde	SPI	+7.50%	+5.09%	+3.15%	+2.91%	+19.92%
		MSCI World	+4.76%	-0.47%	+5.93%	+6.26%	+17.36%
Valeurs immobilières	Emma Suisse Monde	MSCI Emerging Markets	+9.76%	+1.67%	+9.01%	+8.20%	+31.63%
		SXI Real Estate Funds	+4.57%	+2.49%	-2.82%	+2.35%	+6.60%
		FTSE EPRA/Nareit Global	+0.75%	-1.45%	+2.90%	+4.57%	+6.83%

### 9.2 Résultat des placements

Le fonds de désaffectation pour les installations nucléaires a réalisé des placements financiers de CHF 2 491,5 mio. au total (date de référence au 31.12.2017) dans le cadre de mandats de catégories de placements actifs et indexés.

**Le fonds a de nouveau enregistré une année de placement réjouissante**

En 2017, le fonds de désaffectation pour les installations nucléaires a dégagé un rendement absolu très positif de +9,37% (calculé sur toutes les centrales). Les placements en action en particulier ont permis d'atteindre des résultats hautement positifs. Mais les autres segments de placement comme les placements alternatifs et l'immobilier ont également contribué de façon positive au rendement global.

En 2017, le rendement du portefeuille était de 0,67 point de pourcentage supérieur à la grandeur cible définie par la stratégie (benchmark).

## 10. RAPPORT ANNUEL ET COMPTES ANNUELS 2017

Les comptes annuels 2017 du fonds de désaffectation font partie du rapport annuel. La société de révision PricewaterhouseCoopers AG a vérifié les comptes et établi un rapport à la commission le 28 juin 2018 conformément à l'article 27 alinéa 2 OFDG.

**Approbation rapport  
annuel et comptes an-  
nuels**

Le présent rapport annuel et les comptes annuels ont été approuvés, sur la base du résultat de l'organe de révision, par la commission le 28 juin 2018 à l'intention du DETEC et du Conseil fédéral.

### **Fonds de désaffectation pour installations nucléaires**

Berne, le 28 juin 2018

## **COMPTES ANNUELS**

**2017**

(Bilan, Compte de résultat et annexe)

## Bilan au 31 décembre 2017

en valeurs de marché

Chiffres en CHF		31.12.2017	31.12.2016
<b>Actif</b>	Réf. annexe		
Moyens liquides		395'471.05	198'655.67
Autres créances à court terme			
- env. de la caisse de compensation AVS		7'700.00	2'031.70
- env. opér. de centrales nucléaires	2.1	-	-
- créances d'impôt à la source		3'048'556.14	3'202'914.93
Total autres créances à court terme		3'056'256.14	3'204'946.63
<b>Total Actif circulant</b>		<b>3'451'727.19</b>	<b>3'403'602.30</b>
Immobilisations financières	2.2		
- Liquidités		12'440'037.61	10'108'859.60
- Marché monétaire et autres placements à court terme		39'884'336.07	-
- Obligations en CHF		526'216'120.35	525'630'567.00
- Obligations en monnaies étrangères		449'856'180.29	351'024'399.95
- Actions		979'958'097.38	936'632'520.36
- Placements immobiliers		241'486'197.69	221'848'689.37
- Placements alternatifs		241'626'840.46	191'049'831.16
Total Immobilisations financières		2'491'467'809.85	2'236'294'867.44
<b>Total Anlagevermögen</b>		<b>2'491'467'809.85</b>	<b>2'236'294'867.44</b>
<b>Total Actif</b>		<b>2'494'919'537.04</b>	<b>2'239'698'469.74</b>
<b>Passif</b>			
Autres dettes à court terme	2.3	533'561.90	81'852.66
Passifs de régularisation	2.4	912'029.96	599'080.48
<b>Total Capitaux étrangers à court terme</b>		<b>1'445'591.86</b>	<b>680'933.14</b>
Réserve du fonds	2.5		
- Axpo Power AG (KKB)		826'290'386.19	754'445'753.84
- KKW Gösigen AG (KKG)		552'522'968.38	474'376'223.10
- KKW Leibstadt AG (KKL)		606'479'064.78	545'399'752.89
- BKW FMB Energie AG (KKM)		472'552'858.05	434'815'082.21
- Zwischenlager Würenlingen AG		35'628'667.78	29'980'724.56
<b>Total Réserve du fonds</b>		<b>2'493'473'945.18</b>	<b>2'239'017'536.60</b>
<b>Total Passif</b>		<b>2'494'919'537.04</b>	<b>2'239'698'469.74</b>

## Compte de résultat et Compte du fonds 2017

Chiffres en CHF	KKB	KKG	KKL	Zwilag	KKM	Total	Année précédente
<b>Compte de résultat</b>							
Intérêts sur capitaux						5'933.81	2'100.53
Produits d'obligations						14'075'883.38	16'379'417.48
Produits d'actions						20'104'608.78	20'750'632.81
Produits des placements immob.						6'058'961.29	4'971'932.46
Produits des placements alternat.						2'530'845.78	4'415'527.83
Bénéfices réalisés						17'841'882.05	4'044'270.18
Différences de cours réalisées						-1'082'307.77	-447'553.83
Bénéfices et pertes non réalisés						158'660'146.60	83'547'951.07
<b>Produits financiers</b>						<b>218'195'953.92</b>	<b>133'664'278.53</b>
Frais de gestion de fortune						-2'798'887.93	-2'432'506.36
Impôts non recouvrables						-2'057'403.44	-2'255'502.39
<b>Charges financières</b>						<b>-4'856'291.37</b>	<b>-4'688'008.75</b>
<b>Resultat des placements</b>	<b>72'176'283.15</b>	<b>47'603'396.08</b>	<b>52'510'962.68</b>	<b>2'979'594.01</b>	<b>38'069'426.63</b>	<b>213'339'662.55</b>	<b>128'976'269.78</b>
Organes						-375'632.04	-323'744.77
Secrétariat						-414'832.65	-410'079.90
Office fédéral de l'énergie						-52'500.00	-52'500.00
Charges externes						-800'223.43	-469'895.63
Organe de révision						-13'800.24	-13'608.00
Autres charges						-1'265.61	-2'114.65
<b>Autres frais d'administration</b>	<b>-331'650.80</b>	<b>-331'650.80</b>	<b>-331'650.79</b>	<b>-331'650.79</b>	<b>-331'650.79</b>	<b>-1'658'253.97</b>	<b>-1'271'942.95</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>71'844'632.35</b>	<b>47'271'745.28</b>	<b>52'179'311.89</b>	<b>2'647'943.22</b>	<b>37'737'775.84</b>	<b>211'681'408.58</b>	<b>127'704'326.83</b>

<b>Compte du fonds</b>							
Réserve du fonds au 1er janvier	754'445'753.84	474'376'223.10	545'399'752.89	29'980'724.56	434'815'082.21	2'239'017'536.60	1'999'813'209.77
Contributions annuelles	-	30'875'000.00	8'900'000.00	3'000'000.00	-	42'775'000.00	111'500'000.00
Résultat de l'exercice	71'844'632.35	47'271'745.28	52'179'311.89	2'647'943.22	37'737'775.84	211'681'408.58	127'704'326.83
<b>Réserve du fonds au 31.12.</b>	<b>826'290'386.19</b>	<b>552'522'968.38</b>	<b>606'479'064.78</b>	<b>35'628'667.78</b>	<b>472'552'858.05</b>	<b>2'493'473'945.18</b>	<b>2'239'017'536.60</b>

## Annexe aux comptes annuels 2017

### 1. Principes

#### 1.1. Généralités

Le fonds de désaffectation a été fondé le 1er janvier 1984 comme propre personnalité juridique et a son siège à Berne. Les comptes annuels ont été établis selon les dispositions des articles 17 et 18 de l'Ordonnance sur le fonds de désaffectat et sur le fonds de gestion (OFDG). Les principes d'évaluation essentiels qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-dessous.

#### 1.2. Immobilisations financières

L'ensemble des titres (y. c. d'éventuels dérivés) comptabilisés dans la rubrique immobilisations financières sont évalués aux cours de bourse ou à des prix de marché observables qui sont déterminés par UBS SA ou UBS Fondsleitung AG en fin d'année. Les valeurs de marché des différentes positions de titres, y compris les liquidités attribuées aux stratégies respectives, sont réparties entre les différentes catégories de placement telles que définies par la stratégie de placement. Aucune réserve de fluctuation de valeur n'est créée.

#### 1.3. Taxe sur la valeur ajoutée

Le Fonds de désaffectation pour centrales nucléaires n'est pas soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et ne peut donc pas faire valoir de déductions de l'impôt préalable. Les coûts figurant dans le compte de résultat comprennent ainsi la TVA.

#### 1.4. Renonciation à établir un tableau de flux de trésorerie et à rédiger un rapport annuel

L'OFDG prévoit que le fonds de désaffectation ne doit établir ni un tableau de flux de trésorerie ni rédiger un rapport annuel.

### 2. Informations sur les postes du bilan, du compte de résultat et du compte du fonds

#### 2.1. Autres créances à court terme envers opérateurs de centrales nucléaires

Il n'existe aucune position ouverte à la fin de l'exercice. Les centrales ont versé les contributions dues ponctuellement selon la taxation actuelle.

#### 2.2. Immobilisation financières

Compte tenu de la prochaine mise hors service de la KKW Mühleberg en 2019, la commission a approuvé en décembre 2016, à la demande de la BKW, une stratégie de placement séparée pour la KKW Mühleberg qui a pour objectif une réduction successive de la part d'actions et des risques de fluctuation. La présentation comptable de deux stratégies de placement différentes exigeait l'introduction d'une comptabilité de parts, laquelle a été mise en œuvre par UBS Fondsleitung AG sous forme d'une solution de Managed Accounts. La performance des immobilisations financières pour la KKW Mühleberg s'élève, pour l'année sous revue, à +8,47% et, pour les autres installations, à +9,52% (année précédente: +6,42% pour toutes les centrales).

*Instruments financiers dérivés ouverts en fin d'année (en CHF)*

	<u>Valeur de marché</u> <u>au bilan</u>	<u>Nombre</u> <u>de positions</u>	<u>Valeur de</u> <u>rempl. positive</u>	<u>Valeur de</u> <u>rempl. négative</u>	<u>Volume de</u> <u>contrat</u>
Instruments financiers dérivés	-	CHF	-	-	-
<b>Total au 31.12.2017</b>	-	<b>CHF</b>	-	-	-
<i>Total année précédente</i>	-	CHF	-	-	-

Ces postes figurent au bilan à leur valeur de marché dans la catégorie de placement respective. Des produits dérivés qui sont détenus dans le cadre de placements collectifs ne sont pas inclus dans la présentation susmentionnée. Tous les produits dérivés contractés pendant l'exercice sous revue étaient couverts en tout temps.



Preuve du respect des marges tactiques selon l'organisation des placements

#### Stratégie KKW Mühleberg

La stratégie de placement actuelle de la KKW Mühleberg a été votée par la commission en décembre 2016 et est valable depuis le 1.4.2017.

<u>Catégorie v. c. liquidités et intérêts courus</u>	<u>Valeur de marché 31.12.2017</u> CHF	<u>Quote-part de la fortune en % (valeur effective)</u>	<u>Position normale selon nouvelle stratégie</u>	<u>Marges tactiques (limites minimales et maximales)</u>
Liquidités	1'086'535.09			
Titres	39'884'336.07			
<b>Liquidités / Money Market Fonds CHF</b>	<b>40'970'871.16</b>	<b>8.7%</b>	<b>8.5%</b>	<b>4 - 13 %</b>
Liquidités	6'247.06			
Titres	102'190'671.79			
<b>Obligations en CHF</b>	<b>102'196'918.85</b>	<b>21.6%</b>	<b>24.5%</b>	<b>14.5 - 40 %</b>
Liquidités	145'050.89			
Titres	73'870'819.16			
<b>Obligations en ME</b>	<b>74'015'870.05</b>	<b>15.7%</b>	<b>14.0%</b>	<b>9.5 - 18.5 %</b>
Liquidités	391'794.55			
Titres	170'535'522.11			
<b>Actions</b>	<b>170'927'316.66</b>	<b>36.2%</b>	<b>36.0%</b>	<b>27 - 45 %</b>
Liquidités	211'725.96			
Titres	38'123'724.37			
<b>Placements immobiliers</b>	<b>38'335'450.33</b>	<b>8.1%</b>	<b>8.0%</b>	<b>4 - 12 %</b>
Liquidités	515'153.52			
Titres	45'101'757.13			
<b>Placements alternatifs</b>	<b>45'616'910.65</b>	<b>9.7%</b>	<b>9.0%</b>	<b>0 - 12 %</b>
<b>Total placements</b>	<b>472'063'337.70</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>	

#### Stratégie autres centrales

La stratégie de placement actuelle a été votée par la commission en décembre 2006 et a été légèrement adaptée en novembre 2013.

<u>Catégorie v. c. liquidités et intérêts courus</u>	<u>Valeur de marché 31.12.2017</u> CHF	<u>Quote-part de la fortune en % (valeur effective)</u>	<u>Position normale selon nouvelle stratégie</u>	<u>Marges tactiques (limites minimales et maximales)</u>
<b>Liquidités</b>	<b>4'157'799.92</b>	<b>0.2%</b>	<b>0.0%</b>	<b>0 - 5 %</b>
Liquidités	25'921.28			
Titres	424'025'448.56			
<b>Obligations en CHF</b>	<b>424'051'369.84</b>	<b>21.0%</b>	<b>25.0%</b>	<b>15 - 35 %</b>
Liquidités	738'275.44			
Titres	375'985'361.13			
<b>Obligations en ME</b>	<b>376'723'636.57</b>	<b>18.7%</b>	<b>15.0%</b>	<b>10 - 20 %</b>
Liquidités	1'859'607.13			
Titres	809'422'575.25			
<b>Actions</b>	<b>811'282'182.38</b>	<b>40.2%</b>	<b>40.0%</b>	<b>30 - 50 %</b>
Liquidités	1'129'404.72			
Titres	203'362'473.32			
<b>Placements immobiliers</b>	<b>204'491'878.04</b>	<b>10.1%</b>	<b>10.0%</b>	<b>7 - 13 %</b>
Liquidités	2'172'522.07			
Titres	196'525'083.33			
<b>Placements alternatifs</b>	<b>198'697'605.40</b>	<b>9.8%</b>	<b>10.0%</b>	<b>0 - 13 %</b>
<b>Total placements</b>	<b>2'019'404'472.15</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>	

#### Securities Lending

À la date de la clôture des comptes, aucun titre n'était prêté dans le cadre des placements directs (inchangé par rapport aux années précédentes; arrêt des prêts de titres conformément à la décision du comité Placements).

### 2.3. Autres dettes à court terme

Les autres dettes à court terme contiennent les factures impayées suivantes:

	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>
- ATAG Organisations économiques SA, Berne	CHF 34'139.05	CHF 39'554.75
- Furrerhugi AG, Berne	CHF 5'474.40	CHF -
- Independent Credit View AG, Zurich	CHF -	CHF 16'200.00
- Inge Weber, Paris; jeton de présence	CHF 3'000.00	CHF 4'000.00
- Ivana Reiss, Ennetbaden; jeton de présence	CHF 6'090.25	CHF -
- Kieliger + Gregorini AG, Wilen	CHF 43'200.00	CHF -
- NRG Petten, Petten	CHF 431'886.15	CHF -
- PPCmetrics SA, Zurich	CHF 8'910.00	CHF 20'335.50
- Previon Plus AG, Aarau	CHF -	CHF 648.00
- Autres créditeurs	CHF 862.05	CHF 1'114.41
	<u>CHF 533'561.90</u>	<u>CHF 81'852.66</u>

### 2.4. Passifs de régularisation

Les comptes de régularisation passifs contiennent les frais impayés des gestionnaires de fortune à la date de clôture des comptes (CHF 912 029,96; année précédente CHF 599 080,48).

### 2.5. Compte de résultat et réserve du fonds

Conformément à la décision du 7 décembre 2017 de la commission, les recettes et dépenses ont été encore réparties, pour la période de taxation 2017 - 2021, en fonction du résultat déterminé pour l'investisseur Mühleberg et des parts en capitaux pondérées des autres investisseurs. Les autres charges administratives ont été réparties linéairement sur les 5 centrales.

Les contributions provisoires taxées conformément aux art. 8 et 9 OFDG pour la période de taxation 2017 - 2021 ont été approuvées par la commission le 12 décembre 2016 sur la base de l'étude de coûts 2016 non contrôlée.

Les contributions taxées conformément aux art. 8 et 9 OFDG pour la période de taxation précédente (2012 - 2016) ont été approuvées par la commission initialement le 20 novembre 2012. Suite à la modification de l'OFDG au 1.1.2015, la commission a redéfini les contributions dans le cadre d'une taxation intermédiaire.

Les propriétaires, à l'exception de la KKG, ont porté plainte contre les nouvelles contributions auprès du Tribunal fédéral administratif. En dépit des plaintes en cours, les plaignants ont versé à fin 2016 l'entièreté des contributions fixées par la commission pour 2015 et 2016. Les plaintes des exploitants contre les contributions définitives pour 2015 et 2016 sont encore en cours auprès du Tribunal fédéral administratif.

La réserve du fonds correspond au résultat du compte du fonds 2017. Elle représente les prétentions au 31 décembre 2017 des centrales assujetties aux contributions conformément à l'art. 13 OFDG.

## 3. Informations complémentaires

### 3.1. Postes à plein temps en moyenne annuelle

Le fonds de désaffectation n'a pas d'employés propres.

### 3.2. Événements significatifs après la date du bilan

Aucun événement significatif qui influence les valeurs comptables des actifs ou passifs portés au bilan ou qui devrait être indiqué ici n'est survenu après la date du bilan.

Fonds de désaffectation pour les  
installations nucléaires

34<sup>ème</sup> rapport annuel

**Rapport de révision de  
PricewaterhouseCoopers SA**

pour l'année

**2017**

(Rapport de l'organe de révision)



## **Rapport de l'organe de révision** **à la commission du Fonds pour la désaffectation d'installations** **nucléaires**

**Berne**

### **Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du Fonds pour la désaffectation d'installations nucléaires, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017. L'audit a été terminé le 14 février 2018.

#### **Responsabilité de la commission**

Il est de la responsabilité de la commission d'établir les comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'ordonnance sur les fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion des déchets radioactifs pour les installations nucléaires (OFDG) ainsi qu'aux principes d'évaluation et de présentation des comptes tels que décrits dans l'annexe. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la commission est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### **Responsabilité de l'organe de révision**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

---

PricewaterhouseCoopers AG, Bahnhofplatz 10, Postfach, 3001 Bern  
Telefon: +41 58 792 75 00, Telefax: +41 58 792 75 10, [www.pwc.ch](http://www.pwc.ch)

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



#### **Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse, à l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion des déchets radioactifs pour les installations nucléaires (OFDG) ainsi qu'aux principes d'évaluation et de présentation des comptes tels que décrits dans l'annexe.

#### **Paragraphe d'observation**

Nous renvoyons à la remarque 2.5 de l'annexe des comptes annuels, qui précise que des exploitants de centrales nucléaires ont déposé recours auprès du Tribunal administratif fédéral concernant les contributions fixées dans le cadre de la taxation intermédiaire. Les requérants ont néanmoins effectué les paiements des cotisations pour les années 2015 et 2016. Notre opinion d'audit ne comporte pas de réserve sur ce point.

#### **Autre information**

Nous attirons votre attention sur le fait que l'adéquation du calcul et de la taxation des cotisations des centrales nucléaires et des coûts de désaffectation présumés relève de la responsabilité de la commission et que nous ne procédons pas à son évaluation.

### **Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 27 al. 1 OFDG en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 27 al. 1 OFDG en relation avec l'art. 728a al. 1 let. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la commission.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG



Oliver Kuntze  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable



Michael Brügger  
Expert-réviseur

Bern, le 28 juin 2018